

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 5 Février 2021

L'an deux mille vingt et un
le 5 Février à 19 h 00

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 Février 2021.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Rémy DEBARD, Jacques CLECHET, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE, Laurent VANDAELE.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Magali DIDIER Catherine PERRAT, Valentine MAUCHERAT.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Délibération pour le renouvellement du contrat de contrôles en hygiène alimentaire par le laboratoire vétérinaire Départemental de l'Isère pour la cantine scolaire 2021-2023
- ▶ Délibération contrat pour les vérifications des équipements sportifs avec la Sté SOLEUS,
- ▶ Délibération pour la création du marché hebdomadaire et tarif du mètre linéaire,
- ▶ Délibération pour convention interventions archives départementales,
- ▶ Délibération tarif pour garde enfant sans repas pendant le temps méridien
- ▶ Complément participation 2020 pour le SEMIG
- ▶ Demande par Mr FERRER Taxi
- ▶ Questions orales

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour sur l'achat d'un purificateur d'air et la demande de subvention auprès de la Région.
OK à l'unanimité

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2020 et est adopté à l'unanimité.

OBJET : ACHAT D'UN PURIFICATEUR D'AIR POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DELIBERATION N°2021/01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la région Auvergne Rhône-Alpes subventionne les communes de moins de 20000 habitants pour l'achat d'un purificateur d'air pour les écoles et restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose d'acheter un purificateur d'air City M de CAMFIL. Ce Purificateur est efficace sur les virus et les pollens. Les filtres doivent être changés tous les ans pour une somme de 300 € HT. Le coût total est de 1 799 € HT filtres compris.

Une demande de subvention sera faite auprès de la Région à une hauteur de 80 % sur le coût TTC et comme la TVA sera récupérée, le coût sera nul pour la commune.
Ce purificateur pourra servir pour la salle du conseil et pourra aussi servir en dépannage si les purificateurs qui ont été prêtés à l'école et à la cantine tombent en panne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE : par 9 voix pour et 1 voix contre l'achat d'un purificateur d'air.

AUTORISE : le Maire de demander la subvention nécessaire à la réalisation de cet achat auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONTROLES EN HYGIENE ALIMENTAIRE PAR LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE POUR LA CANTINE SCOLAIRE 2021-2023 DELIBERATION N°2021/02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat avec le laboratoire vétérinaire Départemental de l'Isère pour les autocontrôles en hygiène alimentaire pour le restaurant scolaire arrive à échéance.

Des contrôles inopinés sont réalisés à la cantine scolaire sur la nourriture par le laboratoire vétérinaire Départemental. Les échantillons analysés sont essentiellement des plats cuisinés, hors d'œuvre, pâtisserie ou desserts au stade de la consommation. Le nombre d'échantillon soumis à analyse hors prélèvements de surface est fixé à un échantillon une fois par trimestre.

L'an dernier le coût a été d'environ 30 € par intervention et il y a eu 4 interventions. Le coût réel de chaque intervention dépend des contrôles effectués.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour l'année 2021 et renouvelable 2 fois reconduction expresse pour les 2 prochaines années 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le renouvellement de ce contrat d'autocontrôles par le laboratoire vétérinaire Départemental de l'Isère.

OBJET : CONTRAT POUR LES VERIFICATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES PANIERS DE BASKET ET DES CAGES DE FOOT DELIBERATION N°2021/03

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer chaque année des contrôles des équipements sportifs pour les cages de foot et les paniers de basket.

Des devis ont été demandés pour le renouvellement de ces contrats à la société SOLEUS qui avait été retenue par l'ancienne Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

Un premier devis a été établi pour le contrôle du système de relevage ainsi que la câblerie et l'antichute pour les paniers de basket du gymnase relevable en charpente.

Les années 2021 et 2023 le contrôle sera un contrôle complet pour un montant de 840 € TTC tandis que l'année 2022 sera un contrôle de niveau 1 pour antichute pour un montant de 660 € TTC.

Un deuxième devis pour les autres équipements sur les trois prochaines années. Réalisation d'un essai en charge sur les paniers de basket et les cages de foot et de handball pour 2021 et 2023 pour un montant de 358.80 € TTC et pour 2022 la réalisation d'un contrôle visuel pour un montant de 276 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'effectuer ces contrôles qui sont nécessaires pour permettre les activités sportives et de retenir la société SOLEUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE : la proposition du Maire de retenir la société SOLEUS, et autorise le Maire à signer les devis.

**OBJET : CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET TARIF DU METRE LINEAIRE
DELIBERATION N°2021/04**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place d'un marché hebdomadaire de forains sur la place des écoles devant le bâtiment du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose de créer une commission communale des marchés composée de 4 membres du conseil municipal et du Maire.

Cette commission se réunira au moins une fois par an et dans certains cas, révision annuelle des tarifs, évolution du règlement, proposition et modification sur le fonctionnement du marché et organisation d'autres marchés (foire, marché artisanal etc...)

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du marché préparé par la commission de la réglementation. Le marché aura lieu les mardis de 16h à 19h.

Monsieur le Maire propose de fixer un droit de place au mètre linéaire pour occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE : à l'unanimité la création d'un marché forain hebdomadaire,

FIXE : le tarif au mètre linéaire à 0.50 € à compter du 1^{er} mars 2021 et met à disposition gratuitement l'électricité et autorise le Maire à signer le règlement du marché.

**OBJET : CONVENTION INTERVENTION ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CDG38
DELIBERATION N°2021/05**

Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'Alexandra SERRE pour rejoindre l'assemblée,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2020/10 du 24 février 2020 sur l'intervention du service archives itinérantes du Centre de Gestion de l'Isère pour les archives communales.

Monsieur le Maire expose que le conseil d'administration du Centre de Gestion réuni le 17 décembre 2020 a voté une augmentation des tarifs de prestation archives itinérantes à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une nouvelle convention a été envoyée avec ces nouveaux tarifs soit 297 € la journée d'intervention ainsi que le forfait déplacement à 25 € la journée et 17.50 € la restauration.

Suite au diagnostic de l'archivage réalisé le 10 décembre 2020, il est proposé une intervention afin de régulariser nos archivages, pour une durée de 5 jours, dont 4 jours dans la collectivité et 1 jour au CDG38 pour un montant de 1485 € et les forfaits de déplacement de 25 € par jour soit 100 € pour 4 jours.

Le coût global est de 1585 € sans la restauration.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention ainsi que le diagnostic de l'archivage réalisé suite à la visite du 10 décembre 2020.

Suivant le planning du service Archives itinérantes l'intervention est possible à partir de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité la proposition du Maire,

AUTORISE : le Maire à signer la convention ainsi que le diagnostic avec le Centre de Gestion de l'Isère et tous documents se rapportant à ce dossier.

**OBJET : TARIF PRESTATION PAUSE MERIDIENNE SANS REPAS
DELIBERATION N°2021/06**

Monsieur le Maire expose qu'un enfant possède un PAI qui l'empêche de prendre le repas de la cantine scolaire. Ses repas sont préparés par sa famille et il mange à la cantine avec ses camarades. Le tarif de la cantine scolaire actuel inclue le prix du repas et des frais de garde.

La commune de Vernioz dans un cas similaire fait payer 0.70 € / temps méridien. Monsieur le Maire propose d'appliquer le même tarif de 0.70 € par jour pour la prestation de la pause méridienne sans le repas (contre 3.55 €/repas). Ceci permettra de faire rentrer l'enfant dans les listes d'appels et d'assurer sa prise en compte dans les effectifs qui sont sous la responsabilité de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE : la proposition du Maire,

ACCEPTE : le tarif de 0.70 € la prestation de la pause méridienne sans repas.

**OBJET : COMPLEMENT PARTICIPATION AU SEMIG POUR 2020
DELIBERATION N°2021/07**

Monsieur le Maire laisse la parole à Laurent Gallot vice-président du SEMIG,

Il expose que la commune a voté en mars 2020 le budget pour le SEMIG pour 32 200 €. Une augmentation a été voté par une décision modificative en septembre 2020 pour des travaux et l'embauche d'une 4^{ème} ATSEM suite à l'ouverture de la 4^{ème} classe pour une somme de 4 069 €.

Lors du dernier conseil syndical en novembre, la directrice a demandé un complément pour les frais de fourniture pour la 4^{ème} classe. Ceci représente environ 50 € par enfant.

Un tour de table a été fait auprès de toutes les communes. Ce coût varie d'environ 56 € à 48 € selon la commune, tandis qu'on était à 37 € au SEMIG.

Ceci est un surcoût de 4700 € pour toutes les communes. De plus les frais de secrétariat qui étaient supportés par la commune de Monstereux-Milieu et Vernioz seront dorénavant partagé entre toutes les communes, le temps de secrétariat étant estimé à 100h par an à 20 €/h, soit 2000 € supplémentaire.

Les surcoûts de nettoyage supplémentaires pour le COVID ne sont pas pris en compte en raison des économies réalisées sur les frais d'énergie.

La participation de la commune pour 2020 est maintenant de 37 784 € soit un supplément de 1415 € ajouté au 4069 € ce qui fait un total de 5484 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité la nouvelle participation pour 2020 à 37 784 €

DEMANDE DE MR FERRER – TAXI

Mr Ferrer a placé sa licence n°13171 de taxi en sommeil en 2012 pour des raisons familiales. L'autorisation de stationnement aurait dû être annulée dans les 2 ans par le Maire de l'époque. Mais cette annulation n'a pas été faite. Une autorisation a été votée l'an dernier pour réactiver cette licence mais cette autorisation n'a pas été exercée.

Mr Ferrer nous redemande la possibilité d'activer une licence de taxi n°1. Sans avoir 15 ans d'activité, Mr Ferrer ne pourra pas revendre cette licence.

Il est proposé au conseil de donner une autorisation de stationnement pour le taxi de Mr Ferrer.

Adopté à l'unanimité.

OBJET : QUESTIONS ORALES

Denis

- Accès à la ferme Gautheron – Cette ferme a été vendue. Son chemin d'accès est privé. Il faudrait supprimer ce chemin du plan de la commune.
- Demande d'une famille de Montseveroux pour inscrire son enfant (CE2) à l'école de Monsteroux-Milieu, car cette famille habite les « Bournes » et trouve plus pratique de venir à Monsteroux. Mme le Maire de Montseveroux a donné son accord pour cette inscription. Il y aura un coût pour la commune : environ 360 €/an. Il y a le risque d'avoir d'autres demandes mais il n'y a qu'une demande. Les enfants hors commune ne sont pas pris en compte dans les effectifs par l'Académie. L'accord ne sera donné que pour cet enfant (pas pour les frères et sœurs éventuels) après accord de la directrice et la famille sera avertie.
- Pylône SFR : le terrain a été donné pour une mise en service au bout d'un an au lieu de deux. Mais la mise en service se fait finalement après presque 2 ans. Il faut relire le contrat. Les raisons du retard sont : l'accord de l'architecte des bâtiments de France et une erreur a été faite sur le branchement fait à ERDF (demande de connexion au lieu d'une demande d'extension de réseau). Actuellement SFR s'est engagé sur le 25 mai.
- Recherchez les nids de frelons. Un site départemental permet de les signaler.
- Mardi 16/02 sera mardi Gras et il y aura une animation au marché avec un concours de déguisement pour enfants et pour adultes. Il y aura des récompenses. Il faut étudier si une autre date est possible (commission marché).
- Les nouveaux élus qui ont des délégations devraient suivre des formations par l'AMI. Un budget est prévu pour ces formations.
- Un dossier devra être préparé pour installer des caméras de surveillance place des écoles, place du souvenir et au stade (règles à suivre, budget, subventions...) Y a-t-il des volontaires pour travailler sur ce sujet ?
- CCAS : courrier d'un habitant tétraplégique pour participer à l'aménagement de sa voiture (13195 € TTC). Ce dossier est suivi par Aurélie.
- PC Brosse : ce dossier a été validé.
- PC Dugat : le dossier a été recalé à 1 voix près. M. Dugat pourra corriger son dossier pour le représenter à DCPNAF.

- Chemin piétonnier : le dossier d'achat à la famille Duranton a été préparé et une date sera prise prochainement pour la signature de l'acte de vente (ainsi que les 200 m² de parcelle place des écoles). Contact doit être pris avec Capelli.
- Travaux devant la Mairie : augmentation de la surface (de 2000 à 3000 m²) en discussion pour passer en 2 voies sur tout le chemin de la Varèze, des places de parking et une piste mode doux de déplacement.

Thierry

- Travaux électriques :
 - 2 spots vont être retirés de la mairie pour être installés à la cantine (416 € TTC).
 - L'éclairage du bureau du maire sera séparé en 3 sections. Les éclairages de la mairie seront tous passés en LED 859 € TTC.
 - Les WC publics de la place du souvenir sont fermés en raison du gel. Un radiateur hors gel sera ajouté 404 € TTC
 - Une alimentation électrique est nécessaire pour le marché :
 - Une borne électrique coûte 1500 € sans les travaux
 - Alternativement un tableau électrique (556 €) pourrait être installé sur le muret devant la cantine.
 - Un coffret inox amènerait le prix au niveau de la borne mais avec un coût d'installation plus réduit.
 - Il faut prévoir une prise pour le pizzaiolo à la bascule.
- Achat de matériel :
 - Tronçonneuse 441 € HT
 - Nettoyeur haute pression : 487 € HT
 - Tracteur Kohler Z1 137 : 8165 € HT – reprise 3000 € = 5165 € HT
- Changement des rideaux de la salle du conseil : Devis de St Clair Store pour 5 stores vénitiens sur les fenêtres et des films occultants sur les portes : 2083 € HT dont 250 € de pose.

Max

RAS

Pierre

RAS

Jacques C

- Rédaction du règlement du marché
- Urbanisme : démarrage du PLUI – ça va être long (5 à 6 ans). Démarrage mi-février.

Alexandra

RAS

Anaïs

- 7 janvier : présentation de la commission du personnel – discussion sur plusieurs points (égalité salariale, avantages sociaux) => mise en place d'une amicale du personnel à mettre au budget (500 € pour 4 employés). Revue du contrat mutuelle/prévoyance pour augmenter la part patronale. Souhait de promotion interne (recommandation, examen, commission). Repas de fin d'année à mettre en place entre le maire, les adjoints et les employés communaux. Une politique RH doit être rédigée pour expliquer le fonctionnement.

Laurent V

- Réunion sur PCS faite en janvier. Il faut en programmer une autre (inventaire du matériel, liste des personnes fragiles avec le CCAS...). Partage du PCS réduit accessible sur OneDrive.
- Refaire de la publicité au sujet d'illiwap car le nombre d'abonnés est trop faible (100 abonnés fin janvier).

Laurent G

- Réunion cantine il y a 10 jours sur la mise en place des nouveaux protocoles (ne pas mélanger les groupes). Décision SEMIG et ComCom de prendre une personne supplémentaire pour le service de maternelle et du primaire.
- Pause méridienne : la commune doit mettre du personnel à disposition. L'OVIV n'a pu en mettre qu'une à disposition. Une autre personne a été prise pour un contrat qui s'arrête aux congés de Février. L'OVIV est en cours de recrutement et pourra remettre deux personnes (18 €/h via l'OVIV contre 14 €/h pour 2h/jour). Soit une différence de 1210 € jusqu'aux congés d'été. Décision à prendre rapidement.
- Des parents se sont plaints d'une personne de l'encadrement de la pause méridienne (comportement excessif et expressions grossières). Une discussion a eu lieu, il y a quelques jours, et depuis il n'y a pas eu de nouvelles remarques des parents. Sujet à surveiller.

Jacques S

- Réunion de la commission finance le 4/02 pour élaborer le budget 2021. Excédent de fonctionnement de 147 848 € en 2020. Finalisation du budget prévue le 4 mars.
- Points à éclaircir : participation éventuelle à la construction de la médiathèque en 2021 et contribution du SEMIG aux équipements de la cantine (en fonction du nombre de repas par commune).

Rémy

- Installation du défibrillateur au site sportif. Il faudra déterminer où doivent être placés les panneaux indicateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 22h00

Le Maire,

Denis MERLIN



